

Examen au cas par cas

Annexes 2 à 7

Aménagement du front de neige d'Arc 1600
Savoie, Commune de Bourg Saint Maurice,



Janvier 2018

ADS Siège social – Chalet des Villards – Arc 1800 – F 73700 Bourg-Saint-Maurice
Tel + 33 (0)4 79 04 24 00 - Email leo.tixier@compagniedesalpes.fr

Sommaire

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies du site

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 7 : Note environnementale

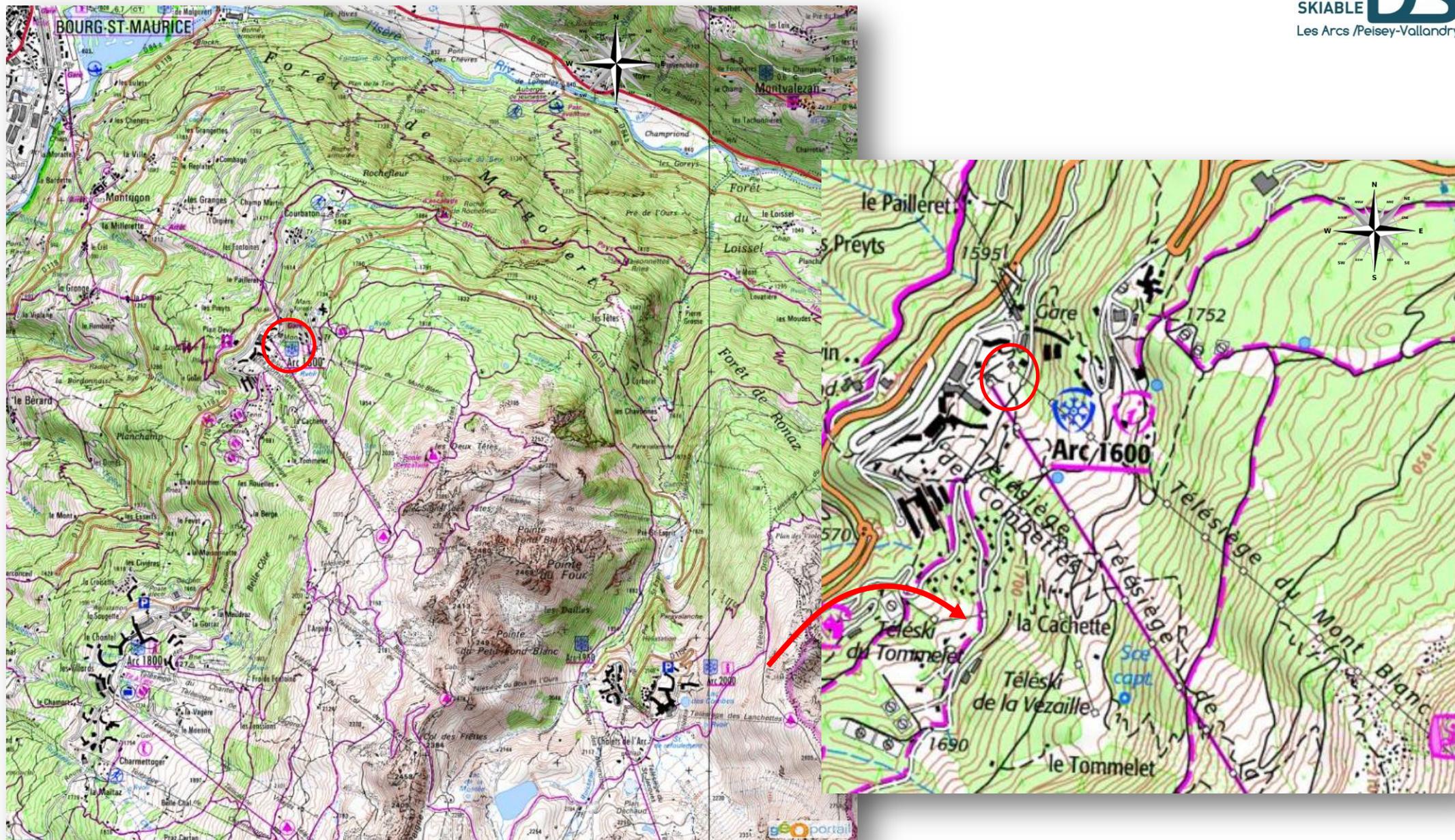
A Descriptif du projet

B Contexte environnemental

C Conclusion et synthèse des enjeux environnementaux

Annexe 2 : Plan de situation

Carte IGN



Nota : certaines des remontées mécaniques sur cette carte IGN n'existent plus aujourd'hui. / Source Géoportail



Annexe 3 : Photographies du secteur



Photo : L. TIXIER ADS le 5 Janvier 2018 & S. GABOLD MDP Juillet 2017



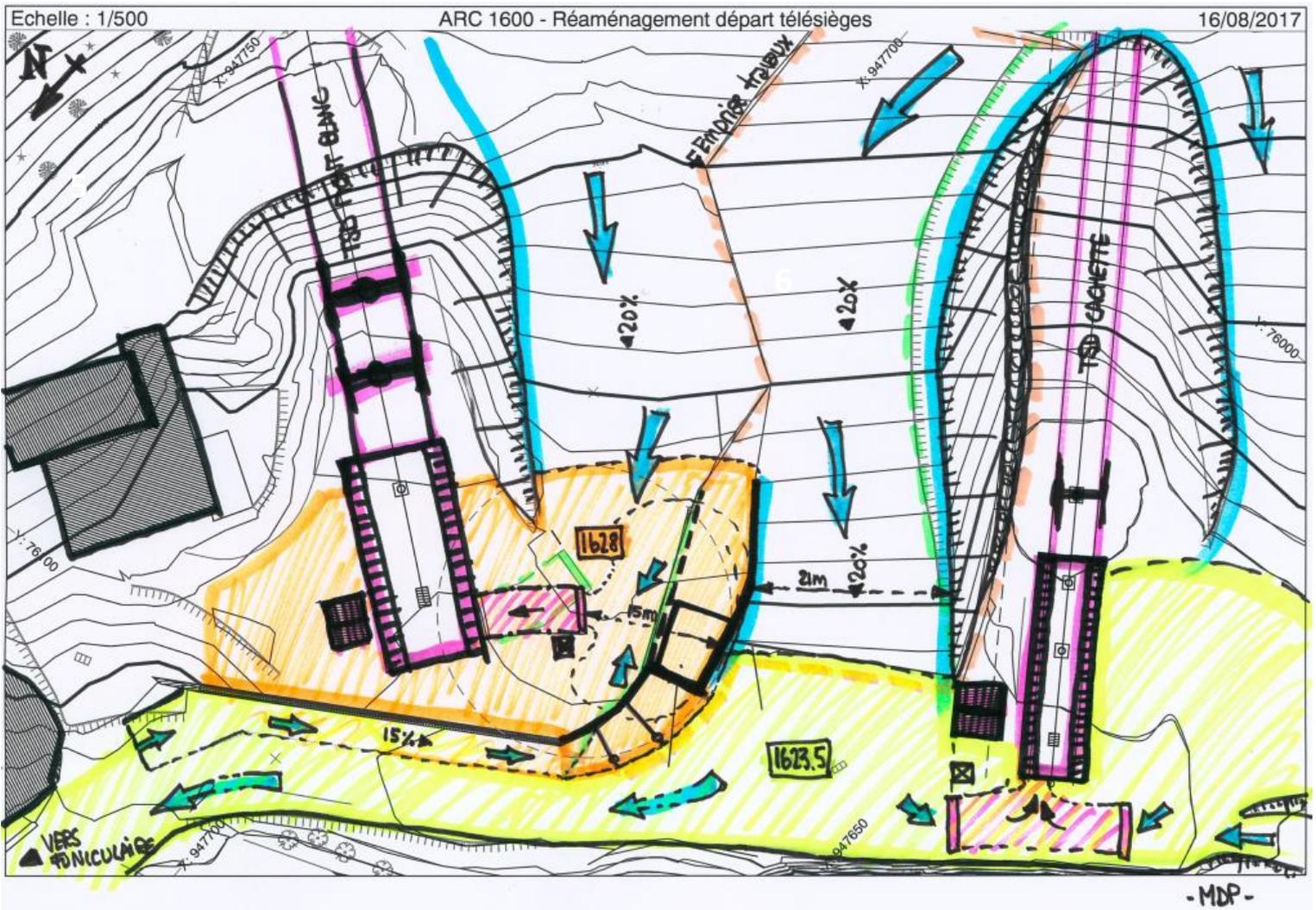
3



4



Annexe 4 : Plan et insertion du projet



Annexe 7 : Note environnemental

A. Descriptif du projet

✓ **Localisation du projet :**

Le site d'étude est situé en Savoie, dans la vallée de la Tarentaise, sur la commune de Bourg Saint Maurice et plus précisément sur le front de neige de la station d'Arc 1600.

✓ **Le Projet :**

Le front de neige Nord d'Arc 1600, est desservit par deux TSD, le TSD 6 Mont Blanc construit en 2011 et le TSD 4 cachette datant de 1989.

Le TSD Mont Blanc, plus récent et avec un meilleur débit, est pourtant moins fréquenté que le TSD Cachette. Ceci s'explique notamment par le fait qu'il est plus difficilement accessible aux skieurs, la file d'attente prenant naissance directement dans la pente de la piste sans véritable zone d'arrêt.

L'objet du projet est d'améliorer l'accès a cette remontée en proposant une zone d'arrêt au skieur et une véritable file d'attente tout en préservant l'accès au TSD Cachette et le retour des skieurs vers le funiculaire.

L'objectif premier, est une meilleure répartition des flux entre les deux appareils, dans un contexte d'augmentation global des passages skieur avec l'ouverture en décembre 2018 du Club Med d' Arc 1600 et ces 1000 lits.

Les travaux prévu pour 2018 comprennent un élargissement de la plateforme de la file d'attente en prolongeant le bâtiment enterré et en élargissent la piste d'accès au front de neige. (Voir annexe 4)

Les travaux de piste font l'objet systématiquement d'un cas par cas d'où le présent dossier.

Les travaux de piste restent d'ampleur très modeste avec une surface de terrassement de l'ordre de 1900 m² et des déblais remblais à l'équilibre de moins de 3800m³.

Le secteur est pâturé, afin de ne pas engendrer de perte fourragère sur le long terme mais également pour des raisons paysagères, l'emprise des travaux fera l'objet d'une végétalisation par les équipes d'ADS.

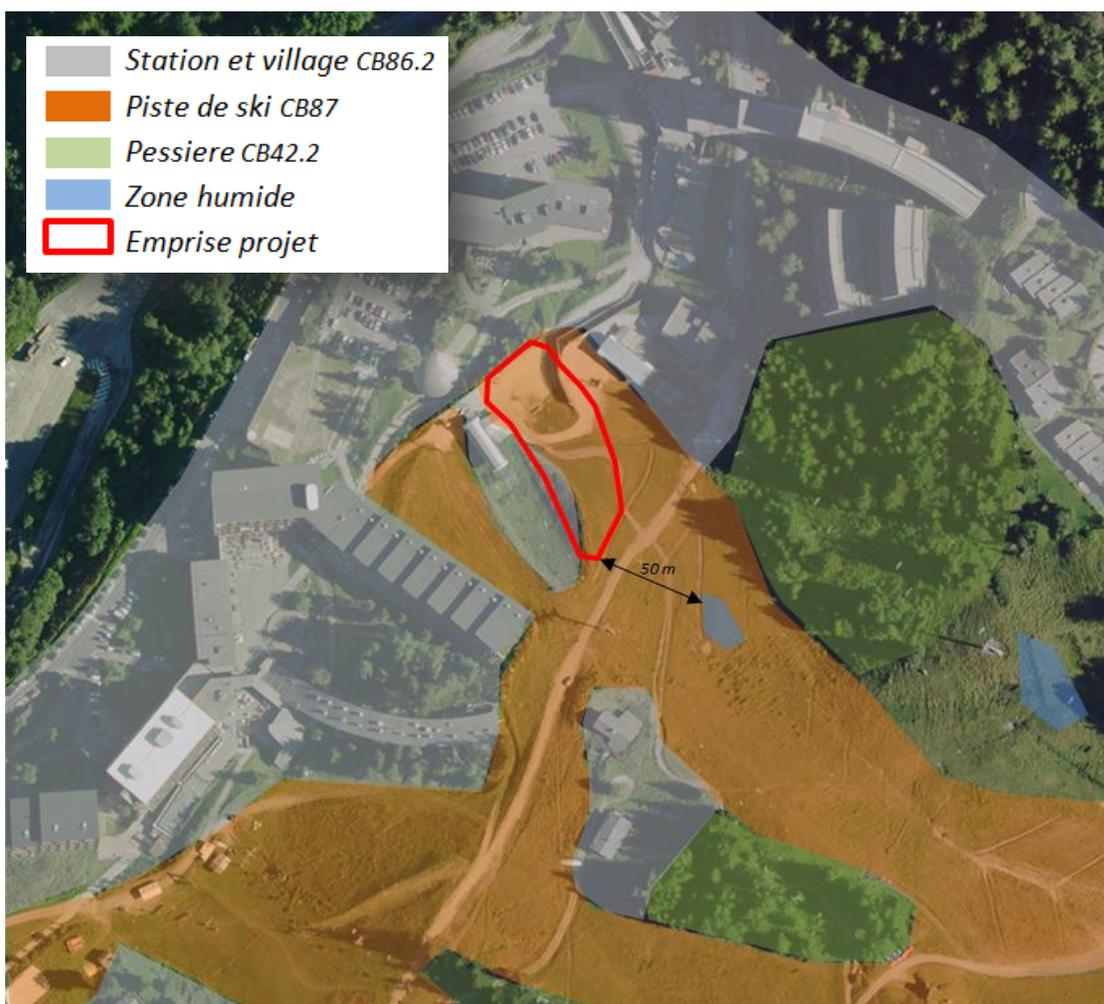
Les agriculteurs sont conviés chaque printemps à une réunion de présentation des projets afin de les tenir informés des travaux programmés et le cas échéant adapter les projets à leurs contraintes.

B. Contexte environnemental

✓ **Le contexte géologique :**

Le secteur d'étude est positionné sur un secteur symbolisé « G-E » indiquant la présence d'ancien glissement de grandes ampleurs dans un contexte de couverture morainique « Gy » recouvrant un substrat de schiste houiller briançonnais h4-5a.

✓ **Le milieu naturel :**



Carte des habitats - ADS

Le projet recoupe exclusivement des milieux rudéraux : Piste de ski végétalisée et chemins/terrassements (CB 87). Cet habitat, témoin des aménagements passés, n'est pas d'intérêt communautaire ou prioritaire selon l'annexe 1 de la directive habitat.

Le projet est bordé :

- A l'EST par la piste de ski de cachette (CB 87).
- A l'OUEST par les habitations de la station – Villages (CB 86.2).
- Au NORD par une pessière (CB 42.2).
- Au SUD par les habitations de la station – Villages (CB 86.2). et des pistes de ski (CB 87)

Aucune zone humide, n'est localisée directement dans l'emprise du projet (ni ruisseau, ni source, ni étendu d'eau).

D'une manière générale le milieu naturel est très morcelé sur la zone en raison de la proximité immédiate de la station d'Arc 2000.

Les milieux pouvant présenter des enjeux environnementaux sont localisés en dehors de l'emprise du projet.

Une zone humide de petite taille est présente à l'amont de la piste à une distance minimum de 50 m du projet. Cette zone humide, principal enjeu du projet sera mise en défens par une rubalise.

Le projet ne nécessite pas de défrichement.

✓ **La Faune & la Flore:**

Dans le cadre de l'observatoire environnemental des Arcs, initié depuis 2012, des prospections faune & flore sont réalisées chaque année sur le domaine skiable. A aujourd'hui aucune espèce protégée n'a été identifiée sur le secteur et à proximité du projet.

⇒ **Le projet n'impact pas d'espèces animales ou végétales protégées ou d'intérêts.**

✓ **Le zonage réglementaire :**

Parc National de la Vanoise :

Le projet est situé à 6.5 Km de la zone centrale du Parc National de la Vanoise.

Zone Naturel Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique :

Le projet n'est pas localisé dans une ZNIEFF de type 1 ou 2. A proximité on retrouve :

- La ZNIEFF 1 n° 73000034 « Marais d'ARC 2000 » situé à 4 km du projet.
- La ZNIEFF 2 n°7315 : « Massif de la Vanoise » situé à 600 m du projet.
- On retrouve également à 1 km du projet la ZNIEFF de type 1 « Forêt de Malgovert et de Rhonaz ».

Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

L'aire d'étude n'est pas localisée dans une ZICO. La ZICO la plus proche se situe à 1.3 Km du projet.

NATURA 2000 :

Aucune SIC ou ZPS n'est répertorié sur l'emprise du projet. A proximité on retrouve le Site SIC/ZPS N°FR8201783 « Massif de la Vanoise » situé à 6.5 Km.

Arrêté de Protection Préfectoral Carte des habitats - ADS

L'APPB le plus proche du projet est situé sur la commune de Bourg Saint Maurice : Ruisseau de l'Eglise à 1.6 Km.

Réserves naturelles :

La réserve naturelle la plus proche du projet est la réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger située à 4.5 Km du projet.

Site classé :

Le site classé le plus proche, « le vallon du clou » est situé à plus de 11 km du projet.

Document d'urbanisme:

La commune de Bourg Saint Maurice a actualisé son PLU le 13 mars 2014. Le projet se situe sur 2 zones :

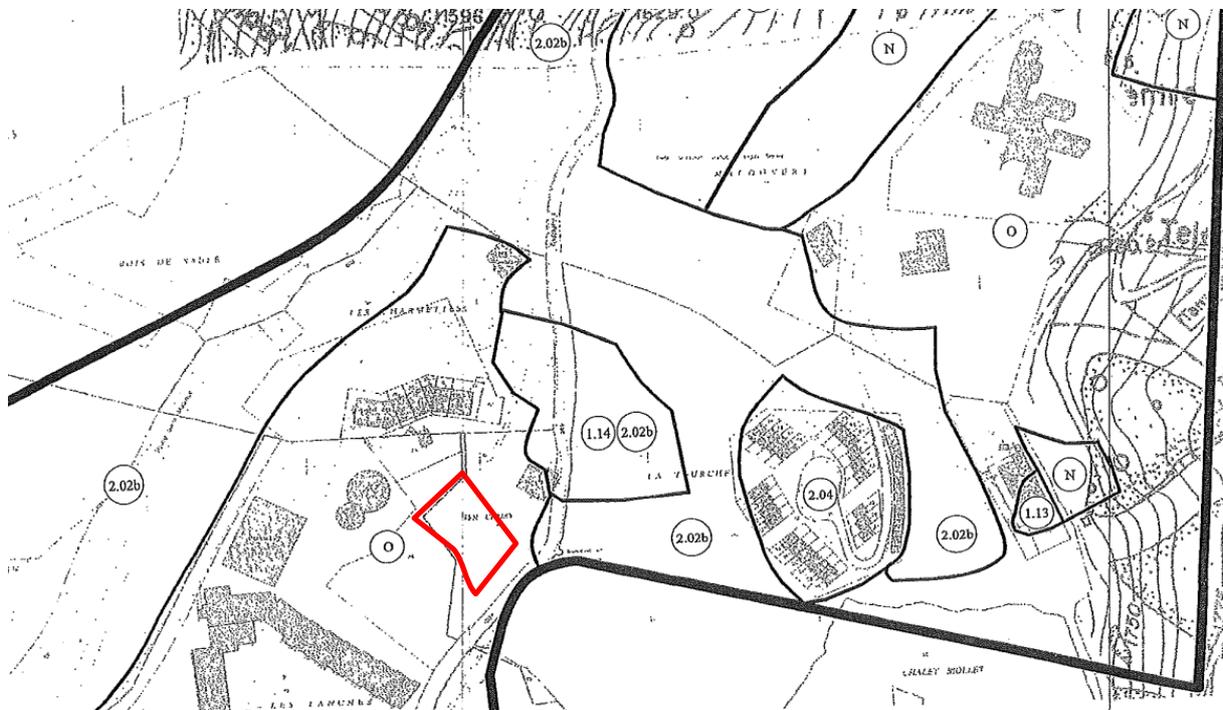
- La zone naturelle Ns : D'après l'article N2, sont autorisés en zone Ns « l'ensemble des installations et travaux à condition d'être liés à l'exploitation et à la sécurité du domaine skiable, sous réserve de ne pas compromettre la sécurité du domaine skiable ».

- L'indice s définit un secteur destiné aux équipements et aménagements en vue de la pratique du ski et aux remontées mécaniques.

⇒ **Le projet est compatible avec les documents d'urbanismes de la commune**

Risques Naturels :

- Le secteur d'étude est dans l'emprise du PPRNP (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles, révisé la 14/08/2009) de la commune de Bourg Saint Maurice. La zone correspond à la carte N°43 du PPRN.



Extrait du PPRNP de Bourg Saint Maurice, carte N°43

Le projet est localisé sur un secteur « O » Constructible sans prescription.

- Le PIDA / La CLPA

Les cartes du PIDA et de la CLPA ne révèlent aucune coulée sur la zone du projet.

- Autres risques :

Chutes de pierres et de blocs : risque nul, absence de falaise a l'amont.

Glissement de terrain : risque nul.

Inondation / lave torrentiel : risque nul, absence de cours d'eau

⇒ **Le projet n'est pas soumis aux aléas naturels.**

Périmètre de protection de Captage :

Le projet n'est pas situé dans un périmètre de captage d'eau potable.

C. Conclusion et synthèse des enjeux environnementaux

Au vue des premières études sur site et des données issues de l'observatoire environnemental du domaine, réalisé par le bureau d'étude Karum, il est à noter que le les travaux de réaménagement du front de neige d'Arc 1600:

- N'impact ni zones humides, ni ruisseaux.
- Est compatible avec le PLU de Bourg Saint Maurice.
- N'est pas soumis aux risques naturels
- N'empiète sur aucun monument historique, ni site archéologique répertorié.
- Ne nécessite aucune autorisation de défrichement,
- N'impact aucunes espèces protégées (faune ou flore)
- N'engendrera aucune dégradation de la ressource en eau potable
- Recoupe entièrement des milieux déjà anthropisés (station, piste de ski, layon de remontée mécanique)
- Ne bouleversera pas la perception paysagère du site.

En conclusion, le projet semble avoir un impact faible sur le milieu environnent et ne semble pas justifier la mise en place d'une étude d'impact.